

MAIRIE  
de  
REUTENBOURG  
67440



☎ & 📠 03 88 70 60 43

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

Les adjoints : M. VAUT Patrick et M. LEHMANN Claude

Les conseillers : MMES UMECKER Marie-Antoinette et NEFF Stéphanie et MM. BURG Denis, HUSSER Cédric, MUCKENSTURM Stéphane, VIX Mathieu, WALTHER Christophe et WENDLING Lucien

### ORDRE DU JOUR :

2015-28. Désignation du secrétaire de séance

2015-29. Adoption du PV de la séance du 25 juin 2015

2015-30. Travaux Route de Westhouse et Rue Principale – Fonds de concours de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

2015-31. Loi NOTRe : devenir territorial de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

2015-32. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de traitements des déchets

2015-33. Rapport annuel d'activités 2014 – Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau

2015-34. Aménagement salle

2015-34.1 Achat congélateur

2015-34.2 Plantation espace vert

2015-35. Création fossé

2015-36. Convention avec la SACPA (Société d'Assistance et de Contrôle des Populations Animales)

2015-37. Demande de subventions

2015-38 Divers et communications

### **2015-28. Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer, HUSSER Cédric, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

### **2015-29. Adoption du PV de la séance du 25 juin 2015**

Le procès – verbal de la séance du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### **2015-30. Travaux Route de Westhouse et Rue Principale – Fonds de concours de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération a été prise au sein de la Communauté des Communes en date du 24 juin 2015 pour le versement d'un fonds de concours à la Commune pour les travaux de voirie Route de Westhouse et Rue Principales.

Le montant du fonds de concours a été calculé sur la base des dépenses qui, par leur nature, entrent dans le champ des compétences de l'intercommunalité et atteint la somme de 13 745,00 € pour des travaux s'établissant à 29 500,00 € HT.

#### ***Décision du Conseil Municipal***

*Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- *accepte le versement du fonds de concours de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau,*
- *de mettre en place avec la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Somerau une convention marquant les engagements réciproques,*
- *autorise le maire à signer toutes les pièces comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

### **2015-31 Loi NOTRe : devenir territorial de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau**

La loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit une nouvelle organisation territoriale et un regroupement des communautés de communes. En effet, cette loi vise à renforcer les intercommunalités (seuil passant de 5000 à 15 000 habitants) qui seront réorganisées autour des bassins de vie.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) dessinant les futurs périmètres sera présenté prochainement par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dont les membres peuvent proposer des amendements. La fusion sera prononcée par arrêté préfectoral après accord de l'ensemble des Conseils Municipaux concernés à la majorité qualifiée.

Cette évolution intercommunale doit être choisie en concertation et anticipée plutôt que subie. C'est pourquoi Monsieur le Maire, après explication de l'évolution intercommunale à venir, sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal afin de dégager une première orientation et un accord de principe pour le choix crucial de la nouvelle organisation territoriale de la communauté des communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Pour cela, il soumet à l'assemblée un tableau comparatif des compétences exercées par notre EPCI et celles assumées par les ComCom des Coteaux de la Mossig et de la Région de Saverne. Ce document fait apparaître une convergence plus importante de nos compétences avec celles de la Mossig que de Saverne.

*Après délibération, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions de privilégier la Communauté des Communes des Coteaux de la Mossig pour ses compétences plus proches de notre intercommunalité actuelle.*

### **2015-32 Rapport annuel d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets**

M. le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets transmis pour validation.

*Le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière et approuve à l'unanimité le rapport présenté.*

### **2015-33 Rapport annuel d'activités 2014 – Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau**

M. le Maire présente le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau.

*Le Conseil Municipal approuve le rapport présenté.*

### **2015-34 Aménagement salle**

#### **2015-34.1 Achat congélateur**

M. le Maire donne la parole à M. VAUT Patrick qui explique la situation et présente les devis en sa possession pour l'achat d'un congélateur pour la salle plurifonctionnelle.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

*Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :*

- *retient le devis de SCHULTZ EQUIPEMENT*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

#### **2015-34.2 Plantation espace vert**

M. le Maire présente les devis en sa possession pour l'aménagement de l'espace vert aux abords de la salle plurifonctionnelle.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

*Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :*

- *retient le devis de SONNENDRUCKER pour un montant de 1429,76 € HT*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

### **2015-35 Création fossé**

M. le Maire présente le devis en sa possession.

## **Décision du Conseil Municipal :**

*Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :*

- *retient le devis de LUTZ DOMINIQUE pour un montant de 1950 € HT*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

### **2015-36 Convention avec la SACPA (Société d'Assistance et de Contrôle des Populations Animales)**

M. le Maire explique la situation aux conseillers concernant les divagations de chien dans la commune.

Il présente la convention proposé par la Société d'Assistance et de Contrôle des Populations Animales (SACPA).

*Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas signer la convention avec la SACPA et de garder la convention en place avec la SPA.*

### **2015-37 Demande de subventions**

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- Fondation du Patrimoine : néant
- Ecole Primaire de Marmoutier :

La commune est sollicitée par l'Ecole Primaire de Marmoutier pour l'obtention d'une subvention devant participer au financement de l'enseignement de la natation des classes de Grandes Section et de CP/CE1, 18 enfants de Reutenbourg sont concernés.

*Décision du Conseil Municipal :*

*Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 295,50 €, à savoir :  
1,50 €\*12 séances\*7 élèves = 126 € et 1,50 €\*11 séances\*7 élèves = 115,50 € pour les enfants du CP/CE1 et également 1,50 €\*9 séances\*4 élèves = 54 € pour les enfants de Grande Section.*

### **2015-38 Divers et communications**

#### **2015-38.1 Fêtes des aînés**

Cette journée sera organisée le 10 janvier 2016.

#### **2015-38.2 Elections régionales**

M. le Maire rappel aux conseillers que les élections régionales auront lieu les 06 et 13 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.